



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2072-S-SD

Formulaire obligatoire
Article 46 C de l'annexe III au
Code général des impôts

DÉCLARATION RELATIVE
AUX REVENUS PERÇUS
AU COURS DE L'ANNÉE

DECLARATION DES SOCIETES IMMOBILIERES NON SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

2016

horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr,
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il
convient de renvoyer un
exemplaire préidentifié de
la présente déclaration

S.I.E AUTEUIL 16E*
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS

Identification du destinataire

MICHEL THOMAS S.C.I.
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 16 ieme

Adresse du déclarant si elle
est différente du destinataire

SIE	N° de dossier	Clé	Régime	Code, service
7570301	323973	83	EM	651
N° SIREN		378798995		

SI VOUS ÊTES DANS L'UN DES CAS CITÉS AU DEUXIÈME PARAGRAPHE DU CADRE « DÉCLARATION À SOUSCRIRE » DE LA NOTICE, VOUS DEVEZ REMPLIR UNE DÉCLARATION N°2072-C DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TÉLÉ-DÉCLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCÉDURE EDI-TDFC OU À PARTIR DE " MON ESPACE PROFESSIONNEL " SUR IMPOTS.GOUV.FR. POUR TOUTES PRÉCISIONS CONSULTER LA FICHE : " J'EFFECTUE MES DÉMARCHES SUR IMPOTS.GOUV.FR DANS MON ESPACE ABONNÉ (EFI) ».

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA TÉLÉDÉCLARATION, VOUS POUVEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE « PROFESSIONNELS ».

Cette déclaration est à adresser au plus tard le deuxième jour ouvré qui suit le 1^{er} mai, soit le 3 mai 2017 en un exemplaire au service des impôts des entreprises (SIE) du lieu du principal établissement de la société (c'est-à-dire le lieu de direction effective de la société) ou, le cas échéant à la Direction des grandes entreprises (DGE).

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 : 2072-S-A2 :

I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS

R1	Revenus bruts (total des lignes 5+24-25+27 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	647 913	R2	Paieement sur travaux (total des lignes 9+10 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	1 730
R3	Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts (total des lignes 18 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	76 110	R4	Intérêts d'emprunts (total des lignes 22 de l'ensemble des colonnes des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")	
R5	Revenu net (+) ou déficit net (-) (total des lignes 28 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers")				571 803

Date et signature :	Téléphone :	Courrier électronique :
03/05/2017 M THIBAUT THOMAS	0467263191	thibault.thomas34@neuf.fr

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

Dénomination de la société	MICHEL THOMAS S.C.I.		
Adresse de la société	67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS 16 ieme		
Adresse du siège social au 1 ^{er} janvier 2016	67 BOULEVARD EXELMANS		
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'année 2016			
Date de clôture de l'exercice comptable	31/12/2016		
Nom du gérant	THIBAUT THOMAS		
Adresse du gérant	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		
N° de téléphone du gérant			
Nom du comptable	DGL EXPERTS CONSEILS		
Adresse du comptable	2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS		
N° de téléphone du comptable	0467092727		
Nom du conseil			
Adresse du conseil			
N° de téléphone du conseil			
Nom de l'administrateur de biens			
Adresse de l'administrateur de biens			
N° de téléphone de l'administrateur de biens			
Nombre d'associés	4		
Nombre total de parts dans la société au 1 ^{er} janvier 2016	1500,00		
Montant nominal des parts au 1 ^{er} janvier 2016	5		
Augmentation du nombre de parts au cours de l'année 2016	OUI : ☐	NON : ☒	Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'année 2016	OUI : ☐	NON : ☒	Nombre de parts en moins:

II - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des produits financiers réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des produits exceptionnels (plus-values de cession) ⁽¹⁾ réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des charges exceptionnelles (moins-values de cession) ⁽²⁾ réalisées par la société immobilière en €	

¹ Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

² Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

III– IDENTIFICATION DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

	Adresse des immeubles détenus au cours de l'année 2016	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au cours de l'année 2016, cocher la case
				A*	B*	
III-1	220 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75019 PARIS	6		U		☐
III-2						☐
III-3						☐
III-4						☐
III-5						☐
III-6						☐

* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «*impots.gouv.fr*».

IV - IDENTIFICATION DES TIERS, AUTRES QUE DES ASSOCIÉS, BÉNÉFICIAIRE GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
IV-1				III....
IV-2				III....
IV-3				III....
IV-4				III....
IV-5				III....
IV-6				III....

[illegible]

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for writing. There are no margins, text, or other markings on the page.

VI - DÉTERMINATION DES REVENUS DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SELON LA RÈGLE DES REVENUS FONCIERS

REVENUS PERÇUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016		Immeubles					
RECETTES		Montant en €					
		III 1..	III ...	III ...	III ...	III ...	III ...
1	Montant brut des fermages ou des loyers encaissés	622 618					
2	Dépenses par nature déductibles incombant normalement à la société immobilière et mises par convention à la charge des locataires	25 295					
3	Recettes brutes diverses. Subventions ANAH, indemnités d'assurance						
4	Recettes qu'aurait pu produire la location des propriétés qui ne sont pas affectées à l'habitation dont la société se réserve la jouissance ou qu'elle met gratuitement à la disposition des associés ou des tiers						
5	TOTAL DES RECETTES (lignes 1 + 2 +3 +4)	647 913					
DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES							
6	Frais d'administration et de gestion	33 287					
7	Autres frais de gestion non déductibles pour leur montant réel (montant forfaitaire fixé à 20 € par local)	120					
8	Primes d'assurance	12 175					
9	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	1 730					
10	Dépenses spécifiques relatives aux propriétés rurales						
13	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire						
14	Indemnités d'éviction, frais de relogement						
15	Impositions (y compris la CRL payée au titre de l'année considérée)	25 158					
16	Provisions pour charges de copropriété payées au titre de l'année considérée	13 269					
17	Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année antérieure par les copropriétaires bailleurs	9 629					
18	TOTAL DES DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES (lignes 6+7+8+9+10+13+14+15+16-17)	76 110					
19	Montant de la déduction spécifique						
22	Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la reconstruction, l'agrandissement, la réparation, l'amélioration ou la conservation des immeubles						
23	REVENU (+) OU DÉFICIT (-) DE L'IMMEUBLE (lignes 5-18-19-22)	571 803					
24	Réintégration du supplément de déduction						
25	Rémunérations et avantages en nature attribués aux associés						
26	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) (lignes 23+24-25)	571 803					
27	Revenus ou déficits relatifs aux parts détenues dans d'autres sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés						
28	REVENU NET (+) OU DÉFICIT (-) À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS Total de l'ensemble des colonnes de la ligne 26 + ligne 27		571 803				

(2) S'IL EST NÉCESSAIRE D'UTILISER DES ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES, IL CONVIENT DE NUMÉROTHER CHACUNE D'ENTRE ELLES EN HAUT À GAUCHE DE LA CASE PRÉVUE À CET EFFET ET DE PORTER LE NOMBRE TOTAL D'ANNEXES SOUSCRITES EN BAS À DROITE DE CETTE MÊME CASE.

VII - CESSIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

	Date de la cession réalisée par la société immobilière	Montant de la cession réalisée (cession de parts ou de cession d'immeubles) en €	Méthode de calcul des parts cédées par la société immobilière
1			
2			
3			
4			
5			

VIII – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS : IDENTIFICATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT

		Associé n°A1..	Associé n°A2..	Associé n°A3..	Associé n°A4..
1	Nom	BLONDEL	THOMAS	THOMAS	THOMAS
2	Nom marital	THOMAS BLONDEL			
3	N° de SIREN				
4	Prénom	ANNE MARIE	DIDIER	THIBAUT	ERIC
5	Date de naissance	09/11/1926	16/12/1956	06/02/1958	26/10/1954
6	Lieu de naissance	PARIS	ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX	ISSY LES MOULINEAUX
7	Adresse au 1 ^{er} janvier 2016	67 Boulevard EXELMANS 75016 PARIS	33 AVENUE DU LOUVRE 78000 VERSAILLES	9 IMPASSE LES HAUTS DE 34410 SERIGNAN	2 PLACE ROYALE RESIDENCE GRAND 78000 VERSAILLES
8	Adresse au 31 décembre 2016 en cas de changement d'adresse au cours de l'année				
9	Date d'entrée dans la société immobilière				
10	Date de sortie de la société immobilière				
11	Nombre de parts détenues dans la société immobilière au 31 décembre 2016	372	376	376	376
12	Montant nominal des parts détenues au 31 décembre 2016	5,09	5,09	5,09	5,09
13	Acquisition(s) de parts au cours de l'année 2016	☐	☐	☐	☐
14	Cession(s) de parts au cours de l'année 2016	☐	☐	☐	☐
15	Immeuble(s) dont l'associé a la jouissance gratuite	III...	III...	III...	III...
16	Détention de la nue-propriété des titres	☐	☒	☒	☒
17	Détention de l'usufruit des titres	☒	☐	☐	☐
18	Détention de titres en pleine propriété	☐	☐	☐	☐
19	Nombre de titres détenus en nue-propriété		124,00	124,00	124,00
20	Nombre de titres détenus en usufruit	372			
21	Détenteur de l'usufruit	A.....	A..1.....	A..1.....	A..1.....
22	Quote-part du montant de la moins-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R8 du cadre II*quote-part de détention dans la société)				
23	Quote-part du montant de la plus-value de cession réalisée par la société immobilière en € (case R7 du cadre II*quote-part de détention dans la société)				
24	Quote-part du montant des produits financiers réalisés par la société immobilière (case R6 du cadre II*quote-part de détention dans la société)				
25	Montant des rémunérations et avantages en nature attribués				
26	Intérêts des comptes courants d'associés				

VIII – ASSOCIÉS ET USUFRUITIERS RELEVANT DU RÉGIME DES REVENUS FONCIERS : IDENTIFICATION ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT (SUITE)

		Associé n°A.1.	Associé n°A.2.	Associé n°A.3.	Associé n°A.4.
A	Quote-part des revenus bruts (lignes 5+ 24+27-25 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" *quote-part détenue dans la société immobilière)	161 006	162 302	162 302	162 302
B	Quote-part des frais et charges déductibles (ligne 18 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" *quote-part détenue dans la société immobilière]	18 913	19 066	19 066	19 066
C	Quote-part des intérêts d'emprunt (ligne 22 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" *quote-part détenue dans la société immobilière)				
D	Quote-part des déductions spécifiques (ligne 19 de l'ensemble des cadres "VI - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" *quote-part détenue dans la société immobilière)				
F	Quote-part du revenu net ou déficit (A – B – C – D)	142 093	143 237	143 237	143 237